FRC 4' 27510
Case
FRC
23788

CORPS LÉGISLATIF.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR A. F. PISON-DUGALLAND,

A l'occasion du Décès du citoyen PÉRIER, *membre du Corps législatif.*

Séance du 18 Pluviose an 9.

LEGISLATEURS,

LE citoyen PÉRIER, membre de cette Assemblée, vient de finir sa carrière.

Né d'un père doué d'une capacité rare pour le

THE NEWBERRY
LIBRARY

commerce, il hérita de ses talens ainsi que de ses vertus domestiques.

Il illustra bientôt lui-même la profession paternelle dans la commune de Grenoble, où il reçut le jour; il y acquit l'estime et l'affection des citoyens les plus recommandables. Fréquemment revêtu de fonctions municipales et de fonctions administratives auprès des établissemens de bienfaisance, aucune affaire domestique ne le détourna de ce que ses concitoyens attendoient de ses soins et de son zèle; et son crédit personnel fut plus d'une fois la ressource des hôpitaux et de la commune elle-même.

La révolution lui fournit l'occasion de manifester ses sentimens civiques. C'est dans sa maison que, nonobstant l'appareil de la guerre déployée par le Gouvernement d'alors, il reçut avec éclat l'assemblée de *Vizille*, à jamais célèbre par l'impulsion puissante qu'elle donna à l'esprit public pour le rétablissement des droits du peuple.

Transporté à Paris, il y eut bientôt la même considération que dans sa commune natale. Le choix du Sénat Conservateur le plaça dans cette assemblée. La confiance de la banque et du commerce le mit au nombre des régens de la banque de France, où il étoit distingué par sa sagacité et l'utilité de ses travaux.

Il meurt laissant une veuve respectable et dix enfans, dont plusieurs appellent déjà l'attention par leur éducation, leur moralité, leur instruction et

leur dévouement à la patrie. Il emporte les regrets de sa famille et de ses amis, et ne sauroit manquer d'exciter les vôtres.

Je demande qu'une députation de vingt-quatre membres soit nommée pour assister aux funérailles du citoyen PÉRIER, et qu'un extrait du procès-verbal soit adressé à sa veuve en témoignage de l'estime de cette Assemblée.

(Le Corps législatif a pris de suite un arrêté conforme.)

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviose an 9.

473

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse an 2.